

CR – réunion publique relative au projet de trame verte du Marais

du 25 janvier 2022

Historique et contexte :

Projet déposé sur la [plateforme participative](#) dédiée à la démarche « Embellir votre quartier » Marais-les Iles – mai 2021 : un collectif d’habitants a déposé un projet de trame verte sur les axes secondaires du territoire de Paris Centre pour favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleurs notamment.

- **La Mairie de Paris Centre a décidé de retenir ce projet et de dédier 1 million d’euros à sa réalisation.**

Marches exploratoires pour affiner le parcours de la trame verte du Marais – été 2021 : la Mairie de Paris Centre a [organisé plusieurs marches exploratoires](#) en présence du collectif afin de réaliser un diagnostic concerté de l’existant et définir plus finement les contours de la trame verte du Marais.

- **La Mairie de Paris Centre a fait le choix de prioriser ce projet et de l’envoyer rapidement en première instruction technique**

Premières études technique – automne/hiver 2021 : les services de voirie et des espaces verts ont rendu leurs premiers avis. Ceux-ci ont permis de retirer certains projets non faisables techniquement (contraintes liées aux réseaux souterrains).

- **La Mairie a décidé d’organiser une réunion dédiée à ce projet le 25 janvier afin de définir les objectifs généraux de ce projet de manière concertée. Les objectifs de cette trame doivent permettre de sélectionner les projets retenus. Par ailleurs, la Mairie souhaite que l’ensemble des projets de végétalisation qui rentrent sur le parcours de la trame verte et qui ont été déposés sur la plateforme et/ou proposés par des acteurs locaux (Conseil de quartier, association etc) puissent être intégrés aux réflexions.**

Le projet de trame verte du Marais :

Ce projet consiste en la réalisation d'une trame verte sur les axes secondaires du territoire qui permette de créer une continuité écologique (y compris en « pas japonais ») et favorise de fait le développement de la biodiversité. La trame verte pourra être composée de projets de plusieurs types.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce projet seront évolutives, au fur et à mesure des réunions de concertation et des retours techniques.

En date du 25 janvier 2022, les projets de la trame réalisable techniquement sont les suivants :

Localisation	Contenu du projet	Estimations
Angle rue Saint-Paul/Quai des Célestins	Végétaliser une partie de l'espace du trottoir	108 000,00 €
Rue Saint Paul	Mur végétal + jardinière pleine terre devant la sortie du Monoprix (croisement Neuve Saint-Pierre)	98 500,00 €
Rues Pavée/Malher (placette 2)	Connecter le rond-point avec l'arbre au sommet du triangle Malher/Pavée	162 500,00 €
Rue des Rosiers	Mur végétal	2 400,00 €
Rue du Marché des Blanc Manteaux	Mur végétal	A chiffrer
Rue des Blanc Manteaux	Végétalisation	79 000,00 €
Rue des Archives	Étudier la potentialité de plantation d'arbre en retrait d'alignement	405 000,00 €
Rue Rambuteau	Végétalisation des pieds d'arbres + réduire les espaces de livraison pour planter + mur végétal	181 600,00 €
Rue Saint Martin	Végétalisation + Relier les pieds d'arbres	274 400,00 €
Place Edmond Michelet	Renforcer la végétalisation présente	75 200,00 €
Rue de la Verrerie	Mur de la copropriété Free'P'Stard à végétaliser	2 400,00 €
Croisement rues Nicolas Flamel et Rivoli	Renforcer la végétalisation présente	60 000,00 €
Avenue Victoria	Protéger les pieds d'arbres existants + Relier les autres	240 000,00 €
Rue Saint Antoine		
Rue de Rivoli		

Légende : les lignes barrées correspondent aux projets irréalisables au regard des contraintes techniques identifiées lors de la pré-instruction.

Par ailleurs, d'autres projets ont été proposés sur la plateforme de concertation « Embellir votre quartier » ou par des acteurs locaux : rues des Quatre Fils, Perle, Roi de Sicile... »

Compte-rendu des échanges du 25.01 (27 participants) :

Objectifs de la réunion : définir les objectifs généraux de la trame et les critères objectifs de sélection des projets la composant. Les contraintes techniques, budgétaires et de ressources humaines limitent le nombre de projets qui peut être retenu.

Critères proposés par la Mairie de Paris Centre le jour de la réunion publique :

- Critère géographique : objectif de doter d'abord les secteurs les plus carencés et/ou objectif de favoriser les effets « réserves » (= diversification des strates végétales au même endroit) ?
- Critère « biodiversité » : favoriser au maximum les projets en pleine terre et/ou d'abord prendre en compte l'enjeu de continuité écologique ?
- Critère « cadre de vie » : retenir des projets qui favorisent d'abord la biodiversité et/ou penser les projets d'abord comme des lieux supports d'activité sociale ?
- Critère de « durabilité » : retenir des projets que l'on ait en mesure d'entretenir dans la durée et/ou innover avec des projets sur mesure mais moins balisés ?

In fine, cela revient à privilégier soit : un corridor continu sur un linéaire restreint, soit un corridor discontinu (« pas japonais ») plus étendu, soit à renforcer la végétalisation de sites existants.

Échanges sur les critères :

- Une participante propose de retenir l'extension de la végétalisation existante comme critère de base (soit l'option réserve).
- Une participante propose de végétaliser en priorité les espaces minéralisés (importance de traiter les places : notamment Saint-Catherine, des 260 enfants, potager de la bibliothèque historique).
- Une participante préconise de ne pas opposer « pas japonais » et « réserves » mais de partir de l'existant en faisant le maximum selon le budget alloué.
- Une participante privilégie la flexibilité sur les critères et souhaite réduire les vides tout en renforçant les réserves.

Le collectif de la trame verte participative a envoyé à la Mairie, à l'issue de la réunion, une demande de critère spécifique : retenir en priorité les projets initiaux proposés lors du dépôt du projet sur la plateforme.

Échanges sur l'organisation du travail et les projets spécifiques :

- Un participant (membre du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges) présente un projet porté par le Conseil de quartier de végétalisation par bac innovant en pleine terre (projet VERTUO) sur la rue Saint-Antoine.
 - Une participante estime nécessaire d'avoir connaissance de l'ensemble des projets de végétalisation prévus sous la mandature et une carte interactive pour être en mesure de se positionner sur les priorités.
 - Une participante (membre du Conseil de quartier Seine) estime également nécessaire d'avoir une cartographie complète pour assurer un maillage harmonieux.
 - Une habitante demande si le projet de permis de débitumer prévu rue Charles François Dupuis peut être intégré dans la trame verte du Marais.
-
- La Mairie rappelle les deux logiques concordantes : la végétalisation participative qui permet aux habitants et acteurs locaux de prendre part à la végétalisation du territoire en entretenant des espaces végétalisés aux pieds de leurs immeubles, et les projets d'envergure mis en œuvre et entretenus par les services de la Ville (ces seconds sont l'objet de la démarche « Embellir votre quartier »)
 - Sur le cas spécifique des bacs Vertuo, la trame verte du Marais ne retiendra pas des innovations de ce type qui pourrait nécessiter des appels d'offres mais les Conseils de quartier sont à même de proposer des projets sur leur budget. Aussi, la Mairie reviendra rapidement vers le Conseil de quartier pour organiser une rencontre entre le Conseil de quartier, la Mairie et Vertuo autour de ce projet.

Relevé de décision et prochaines étapes :

- La Mairie demande au service de la Ville de consolider le tableau des projets de la trame avec l'ensemble des contributions déposées sur la plateforme pour la fin du printemps 2022
- La Mairie réalise et rendra publique une ou plusieurs cartes générales avec les projets de végétalisation prévus par la ville (ex : berge de Seine), l'ensemble des projets possibles de la trame verte du Marais (financés à hauteur de 1 M€ dans « Embellir votre quartier »), les projets de végétalisation prévus par ailleurs (ex : trame verte Bourdon et Henri IV) et l'état de l'existant d'ici à la fin du printemps 2022.

- La Mairie arrête les objectifs généraux suivants qui correspondent à la boussole de sélection des projets :
 - Favoriser la biodiversité par des projets en pleine terre, avec arrosage automatique pour l'entretien
 - Favoriser l'extension et la création de réserves de biodiversité (notamment sur les secteurs carencés) avec quelques projets importants.

Au vu des objectifs généraux concertés, la Mairie propose à date la priorisation suivante (susceptible d'évolution en fonction de l'avancement des études techniques) :

- Placette pavée/Malher : création d'une nouvelle réserve qui favorise la biodiversité
 - Végétalisation pleine terre à l'angle de la rue Saint-Paul et des quais des Célestins : création d'un pas japonais large
 - Pieds d'arbres reliés entre eux rue Rambuteau et avenue Victoria : renfort d'une végétalisation existante pour favoriser la biodiversité
 - Renfort de la végétalisation de la place Edmond Michelet : renfort d'une végétalisation existante pour favoriser la biodiversité
 - Plantation d'arbre rue des Archives, végétalisation rue des Quatre Fils et rue de la Perle : études complémentaires des services nécessaires pour vérifier la faisabilité
-
- La Mairie demande aux services d'avancer sur les études techniques des deux premiers projets (placette Pavée/Malher et végétalisation au croisement Saint-Paul/quais des Célestins) afin que leur mise en œuvre soit programmée si possible pour l'hiver 2022/2023 (les plantations se font habituellement en hiver)

 - La prochaine réunion publique relative à la trame verte aura lieu au printemps : présentation des cartes de synthèse de la végétalisation existante et projetée, présentation des premières études et avant-projet des premiers sites et échanges sur la priorisation des autres projets.